

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DE LA COMMUNE DE
MAUSSANE LES ALPILLES - BUDGET GENERAL

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	12
Suffrages exprimés	14
VOTES	
Contre	0
Pour	14
Abstention	0

N° 2025/04/09/ 05
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL
Convocation du 4 avril 2025
Séance du 9 avril 2025 à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 277 504,62			104 515,26	1 277 504,62
Opérations de l'exercice	4 119 238,84	4 513 625,72	872 591,49	1 115 246,65	4 991 830,33	5 628 872,37
TOTAUX	4 119 238,84	5 791 130,34	977 106,75	1 115 246,65	5 096 345,59	6 906 376,99
Part affectée à l'investissement en 2024						
Résultats de clôture		1 671 891,50	0,00	138 139,90	0,00	1 810 031,40
Restes à réaliser 2024			753 373,00	382 802,00	753 373,00	382 802,00
TOTAUX CUMULES	0,00	1 671 891,50	753 373,00	520 941,90	753 373,00	2 192 833,40
RESULTATS DEFINITIFS		1 671 891,50	232 431,10			1 439 460,40

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Marc FUSAT, Christine GARCIN-GOUILLON, Alexandre WAUS, Henri REYNOUD, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Patrick LAFFITTE, Bernadette SAMUEL, Laurent JUGLARET, Murielle GARZINO, Marie-Pierre CALLET et Lucie BABIN.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la séance
Marc FUSAT



Transmis à la sous-Préfecture d'Arles, le : 10 AVR. 2025

La Secrétaire de séance
Bernadette SAMUEL



Publication site internet
de la commune le : 10 AVR. 2025

IV - ANNEXES	C.A. 2024
ARRETE ET SIGNATURES	IV - D2 SIRET 211 300 587 00014

D2 - ARRÊTES - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	14
VOTES :	
Contre 0	Abstentions 0 Pour 14
Date de convocation :	04/04/2025

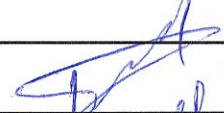
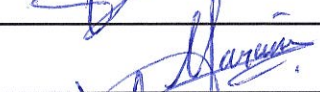
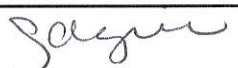
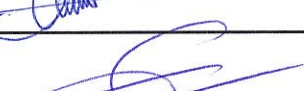
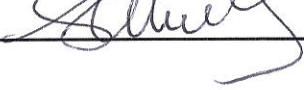
Présenté par le Maire,
A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ




Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire,

A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025
Les membres du Conseil municipal,

Marc FUSAT		Mathieu BONARD	
Christine GOURILLON		Emilie GERMAIN	
Alexandre WAJS		Fanny ARSAC	
Henri REYNOUD		Laurent JUGLARET	
Fabienne CITI		Murielle GARZINO	
Dominique STEKELOROM		Sébastien THOMAS	
Patrick LAFFITTE		Marie-Pierre CALLET	
Bernadette SAMUEL		Alain CHAIX	
Thierry FABRE		Lucie BABIN	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le :

10 AVR. 2025

et de la publication le : 10 AVR. 2025

A Maussane les Alpilles, le : 10 AVR. 2025
Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ